



REUNION DE LA COMMISSION D'HOMOLOGATION

PV N°6 DE LA SEANCE DU 01/05/2026

SAISON 2025-2026

PRESIDEE PAR M. HAFID RAHOU

ORDRE DU JOUR	CHAMPIONNAT	JOURNEES
HOMOLOGATION DES MATCHES DU CHAMPIONNAT	FOOT A 11 : EXCELLENCE	19 ^{ème} & 20 ^{ème}
	FOOT A 11 : 1 ^{ère} DIVISION	NORD : 18 ^{ème} & 19 ^{ème} SUD : 18 ^{ème} & 19 ^{ème}
	FOOT A 11 : 2 ^{ème} DIVISION	G1 : 8 ^{ème} G2 : 12 ^{ème} G3 : 8 ^{ème} & 9 ^{ème} G4 : 12 ^{ème}
	FUTSAL : EXCELLENCE	18 ^{ème}
	FUTSAL : 2 ^{ème} DIVISION	G1 : 10 ^{ème} G3 : 8 ^{ème}



FOOT A 11 : EXCELLENCE

19^è m e JOURNEE : 19 / 04 / 2026

CASO	2	4	AHSN	Homologué
CSB	5	2	ASJ	Homologué
AUBF	0	2	CUSA	Homologué
WSSE	2	3	JBF	Homologué
USA	0	3	USD	Homologué
ARA	3	1	USSB	Homologué

20^è m e JOURNEE : 26 / 04 / 2026

ASJ	4	5	AHSN	Homologué
CUSA	0	0	CSB	Homologué
JBF	0	4	AUBF	Homologué
ARA	1	5	CASO	Homologué
USSB			USA	

Décision prise par la commission régionale de discipline :

Réserves confirmées du club **USA** sur l'absence de l'infirmier du club **USSB**.

Après vérification de la feuille de match et du fichier de la ligue, il s'est avéré l'absence d'un staff médical sur le banc de touche du club recevant **USSB** durant la rencontre, le soigneur inscrit sur la feuille d'arbitrage n'est que l'entraîneur adjoint de l'équipe.

En application de :

- Code disciplinaire : Articles 109 et 111-12 ;
- Règlement des compétitions : Article 52.

La commission décide ce qui suit :

- Le club **USSB** : Match perdu par pénalité et marque zéro (0) point et trois (3) buts contre ;
- Le club **USSB** : Amende de 2.500,00 DH ;
- Le club **USA** : Marque trois (3) points et trois (3) buts pour ;

USD

WSSE

Match **USD - WSSE** non joué, pour non-présence du club **WSSE** sur le terrain à l'heure du coup d'envoi de la partie.

En application de :

- Code disciplinaire : Article 111-1 ;
- Règlement des compétitions : Article 52.

La commission décide ce qui suit :

- Le club **WSSE** : Match perdu par pénalité et marque moins un (-1) point et trois (3) buts contre ;
- Le club **WSSE** : Amende de 10.000,00 DH ;
- Le club **USD** : Marque trois (3) points et trois (3) buts pour ;



FOOT A 11 : 1^{ère} DIVISION [NORD]

18^{ème} JOURNEE : 18-19/04/2026

ASJB	2	4	ACHS	Homologué
RSA	1	0	ATS	Homologué
CSAT	0	7	CJM	Homologué
CAM	3	2	AUCK	Homologué
RSTA	1	2	AACS	Homologué
CRAK	3	1	CLZ	Homologué

11^{ème} JOURNEE : 23/04/2026

ATS	3	2	CRAK	Homologué
-----	---	---	------	-----------

19^{ème} JOURNEE : 25-27/04/2026

AUCK	1	1	RSTA	Homologué
CLZ	4	1	ASJB	Homologué
ACHS	3	3	RSA	Homologué
ATS	1	1	CSAT	Homologué
AACS	3	2	CRAK	Homologué
CJM			CAM	

Match CJM - CAM non joué, pour non-présence du club CAM sur le terrain à l'heure du coup d'envoi de la partie.

En application de :

- Code disciplinaire : Article 111-1 ;
- Règlement des compétitions : Article 52.

La commission décide ce qui suit :

- Le club CAM : Match perdu par pénalité et marque moins un (-1) point et trois (3) buts contre ;
- Le club CAM : Amende de 10.000,00 DH ;
- Le club CJM : Marque trois (3) points et trois (3) buts pour ;



FOOT A 11 : 1^{ère} DIVISION [SUD]

18^{ème} JOURNEE : 19/04/2026

WDDS	3	3	CANO	HOMOLOGUE
ADT	1	0	ADABM	HOMOLOGUE
WSHM	2	3	RST	HOMOLOGUE
USTF	2	1	RAC	HOMOLOGUE
AWJ	2	2	CJSM	HOMOLOGUE

19^{ème} JOURNEE : 26/04/2026

CANO	1	0	ADT	HOMOLOGUE
ADABM	1	4	WSHM	HOMOLOGUE
RST	2	0	USTF	HOMOLOGUE
RAC	3	2	AWJ	HOMOLOGUE
CJSM	3	1	RCO	HOMOLOGUE



FOOT A 11 : 2^{ème} DIVISION [G:1]

8^{ème} JOURNEE : 19/04/2026

AASS	4	1	CAZ	HOMOLOGUE
RAS	4	1	CAF	HOMOLOGUE
JRT	0	4	CRKF	HOMOLOGUE

FOOT A 11 : 2^{ème} DIVISION [G:2]

12^{ème} JOURNEE : 25-26/04/2026

KSA	2	1	FCRB	HOMOLOGUE
CCU	2	2	MSB	HOMOLOGUE
ASAOS	2	1	UJBSL	HOMOLOGUE
CJSS			CKBC	EN INSTANCE



FOOT A 11 : 2^{ème} DIVISION [G:3]

8^{ème} JOURNEE : 18/04/2026

ASTA 0 2 AFSA Homologué

ASMG USME

Décision prise par la commission régionale de discipline :

Réserves confirmées du club **USME** sur la non-présence d'un administratif parmi les accompagnateurs du club **ASMG**.
Le code disciplinaire n'impose pas la présence obligatoire d'un administratif sur le banc de touche.

La commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain :

ASMG 0 - 0 USME

ARSL CZF

Match ARSL - CZF non joué, pour absence du service d'ordre à l'heure du coup d'envoi de la partie.

En application de :

- Code disciplinaire : Article 109-b ;
- Règlement des compétitions : Article 53.

La commission décide ce qui suit :

- Le club **ARSL** : Match perdu par forfait sans déduction de points, il marque **zéro (0) point**, et **trois (3) buts contre** ;
- Le club **ARSL** : Amende de **2.500,00 DH** ;
- Le club **CZF** : Marque **trois (3) points**, et **trois (3) buts pour**.

9^{ème} JOURNEE : 25/04/2026

ASTA 3 1 USME HOMOLOGUE

AFSA 5 0 ARSL HOMOLOGUE

CZF 0 5 ASMG



FOOT A 11 : 2^{ème} DIVISION [G:4]

12^{ème} JOURNEE : 26/04/2026

ACO	0	1	ACJS	HOMOLOGUE
AUSTM			AMAB	REPORTE
ASHB			CCO	

Décision prise par la commission régionale de discipline :

Evocation du club CCO sur la participation des accompagnateurs du club ASHB.

Selon l'article 109-4 du code disciplinaire, l'évocation doit être prise par le président ou les membres de la FRMF, et les président des ligues en cas de fraude sur l'identité d'un joueur, la substitution, la falsification ou la dissimulation. Après étude du dossier, et

En application de :

- Code disciplinaire : Article 109-4.

La commission décide :

- De rejeter cette évocation pour vice de forme.
- D'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain :

ASHB 4 - 0 CCO



FUTSAL : EXCELLENCE

18^{è m e} JOURNÉE : 18 - 19 / 04 / 2026

AMS	6	2	UAF	HOMOLOGUE
AFSO	7	5	AMST	HOMOLOGUE
ALSFF	0	3	USMO	HOMOLOGUE
ASN	17	5	NB	HOMOLOGUE
CAB			AMFG	

Décision prise par la commission régionale de discipline :

Match CAB - AMFG arrêté, pour abandon de l'équipe AMFG le terrain à la 14^è minute de la 2^è mi-temps.

En application de :

- Code disciplinaire : Article 111-1 ;
- Règlement des compétitions : Article 52.

La commission décide ce qui suit :

- Le club AMFG : Match perdu par forfait avec déduction de points, il marque moins un (-1) point, et quatre (4) buts contre ;
- Le club AMFG : Amende de 5.000 DH ;
- Le club CAB : Marque trois (3) points, et quatre (4) buts pour.



FUTSAL : DIVISION 2 [G:1]

10^ème JOURNEE : 18-19/04/2026

MCO	4	0	ACLEO	HOMOLOGUE
ASCUL	4	1	AZYOS	HOMOLOGUE
AUSO	2	2	AFN	HOMOLOGUE

FUTSAL : DIVISION 2 [G:3]

8^ème JOURNEE : 18/04/2026

AEFST	4	4	AUSH	HOMOLOGUE
AMJF	6	3	CUSJ	HOMOLOGUE